

## La nouvelle stratégie de défense française que dessine la loi de programmation militaire



Baisse des effectifs et hausse des crédits d'équipement : l'armée française fait dans la qualité plus que dans la quantité.

Avec Jean-Dominique Merchet

**Atlantico : Dans le cadre de la loi de programmation militaire 2014-2019, le ministère de la Défense parle de sa volonté de "préserver les forces opérationnelles". Le seront-elles toujours, opérationnelles ? L'armée française sera-t-elle toujours en mesure de déployer des troupes comme elle l'a fait en Afghanistan ou au Mali ?**

**Jean-Dominique Merchet :** Cela ne fait aucun doute. **S'agissant d'opérations impliquant 4 000 hommes en moyenne, l'armée sera toujours en mesure de les déployer.** Une opération lourde impliquerait 15 000 hommes, par conséquent nous sommes tout à fait dans les cordes pour réitérer ce type d'opération.

**Les forces spéciales vont pour leur part voir leurs effectifs augmenter d'un millier d'hommes. Dans quelle stratégie cela s'inscrit-il ?**

On voit bien aujourd'hui que toutes ces opérations, notamment dans le fait d'intervenir de manière « fine » et « intelligente », donnent un rôle d'importance aux forces spéciales. On dit souvent que **les forces spéciales sont capables d'éteindre un incendie qui est en train de se déclencher parce qu'elles peuvent intervenir vite et bien. Si on laisse l'incendie se déclencher, il faut alors recourir à des moyens beaucoup plus lourds.** Tous les pays qui veulent conserver un savoir-faire militaire privilégient leurs forces spéciales, outil indispensable. Ces hommes sont très sollicités, par conséquent ils ont besoin d'un certain nombre de renforts. S'agissant d'un métier technique, ils ont besoin d'hélicoptères, de mécaniciens... **Ce qui fait la différence dans les forces spéciales aujourd'hui, ce ne sont pas tant les commandos que les moyens de les transporter. N'oublions pas que le véhicule de base des commandos, c'est l'hélicoptère. Cet outil sera donc renforcé,** avec les capacités de commandement : état-major, capacité de transmission, etc. Même si l'effort demandé à l'armée est important, celui-ci s'étale sur six ans. Et en ce qui concerne les forces spéciales, il s'agit de recruter 150 à 170 personnes par an, ce qui n'est pas grand-chose.

**Les crédits d'équipement doivent pour leur part être augmentés, passant de 16 milliards aujourd'hui à 17 milliards en 2017, puis à 18,2 en 2019. Moins d'hommes, mais mieux équipés : ce profil d'armée est-il celui qui convient aux enjeux du 21<sup>e</sup> siècle ?**

---

C'est le modèle qui a été choisi, bien avant cette loi de programmation militaire. Depuis 2007, les effectifs ont déjà été réduits, mais cela ne s'est pas traduit par une réelle baisse de la masse salariale. **L'idée est de faire "maigrir" et de mieux équiper, avec du matériel français, surtout.** Ce dernier point est très important, car **cela permet de maintenir une activité industrielle dans des domaines de pointe.** Dans le contexte budgétaire actuel, il est vraiment difficile de faire mieux. On trouvera toujours des mécontents, cependant l'équilibre est respecté.

**Selon le JDD, "au moins deux bases aériennes et entre cinq et dix régiments doivent fermer" pour que les objectifs budgétaires soient respectés. Quel est l'impact de ces fermetures sur l'armée ?**

**Cela ne change pas grand-chose pour l'armée, qui a l'habitude de fermer des régiments et des bases depuis plus de 25 ans.** L'armée de l'air, en vingt ans, a perdu la moitié de ses avions de combat. C'est pour leur lieu d'implantation que c'est plus compliqué, car **lorsqu'on enlève 1 000 ou 2 000 emplois d'un coup, les conséquences pour la région sont loin d'être négligeables.** Sur cette question, les mesures devaient être annoncées le 31 juillet, mais cela a finalement été reporté à fin septembre. Ce qu'indique le JDD est cohérent, toutefois les décisions ne sont toujours pas prises : la liste des fermetures n'existe pas. **Si le choix avait été arrêté, l'annonce aurait été faite le 31 juillet, car il vaut mieux le faire au milieu des vacances qu'à la rentrée, à l'approche des élections municipales. Jusqu'au dernier jour, un coup de fil passé par un élu important peut changer ladite liste.**

*Propos recueillis par Gilles Boutin*